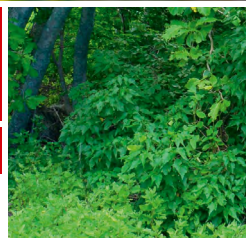


La Liste rouge des espèces menacées en France

Flore vasculaire endémique des petits territoires d'outre-mer



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Bilan de la situation et enjeux de conservation pour la flore vasculaire endémique des petits territoires d'outre-mer

Au sein des différents territoires d'outre-mer se trouvent des espèces végétales qui n'existent nulle part ailleurs au monde, dont la préservation est sous l'entière responsabilité de la France et des collectivités ultramarines. Ce chapitre est consacré à certaines de ces espèces uniques, endémiques de petites îles situées sous les latitudes tropicales, subtropicales ou australes.

Réalisé dans le cadre de la Liste rouge nationale, l'état des lieux montre que 15 espèces endémiques sont menacées sur les 17 recensées à Wallis-et-Futuna, à Saint-Martin, aux îles Éparses et à Saint-Paul et Amsterdam.

État des lieux

Considérée comme l'une des principales menaces sur l'ensemble de ces territoires insulaires, les espèces exotiques devenues envahissantes affectent quasiment la totalité des espèces endémiques identifiées. Certaines plantes introduites exercent ainsi une forte compétition pour l'accès aux ressources et à l'espace, pouvant par exemple aller jusqu'à l'étouffement du Suka classé "Vulnérable" à Wallis-et-Futuna. Dans les Terres australes s'ajoute la consommation des graines et des feuilles par les rongeurs introduits, comme les rats et les souris. Dans les Petites Antilles, les chèvres laissées en libre divagation font peser une pression de pâturage sur le Pois-ficelle de Saint-Martin, classé "En danger".

La dégradation et la destruction des habitats touchent également la majorité des îles concernées. Les forêts humides de Wallis-et-Futuna qui abritent le Lole et le Suka, tous deux "Vulnérables", sont progressivement remplacées par des cultures, souvent sur brûlis, et par des aménagements. L'urbanisation importante de Saint-Martin explique également le statut "En danger" du Merisier de Boldingh. Selon les territoires, ces atteintes aux habitats prennent de multiples formes, de l'entretien de sentiers aux Glorieuses, jusqu'aux destructions plus importantes dues aux constructions d'infrastructures et aux aménagements urbains dans les îles habitées.

Enfin, en accentuant la fréquence et l'intensité des cyclones, des incendies et des périodes de sécheresse, le changement climatique représente une menace croissante et favorise l'installation et l'invasion d'espèces exotiques au détriment des plantes locales. À l'avenir, l'élévation du niveau des océans pourrait constituer une menace supplémentaire pour les espèces associées aux zones littorales ou présentes sur des îles de faible altitude.

Afin d'assurer la préservation de ces espèces uniques, il est nécessaire d'améliorer leur protection directe, de renforcer la protection de leurs habitats naturels, et de lutter contre les principales pressions, comme celle des espèces introduites, par le développement de programmes de conservation. Les résultats de la Liste rouge contribuent à identifier les priorités d'actions pour préserver ces espèces endémiques parmi les plus rares d'outre-mer.



Île aux Crabes à Grande Glorieuse © Jean Hivert / CBNM

■ Flore vasculaire endémique des petits territoires d'outre-mer

Démarche d'évaluation

Les analyses réalisées dans le cadre de la Liste rouge nationale permettent de déterminer le risque de disparition pesant sur chacune des espèces de la flore vasculaire endémique identifiées. L'état des lieux a concerné tous les petits territoires d'outre-mer où des plantes endémiques étaient connues, à savoir : Wallis-et-Futuna, Saint-Martin (pour sa partie française), les îles Éparses, Saint-Paul et Amsterdam (faisant partie des TAAF). La méthodologie de l'UICN ne permet normalement pas d'évaluer des espèces sur des territoires de superficie aussi réduite, excepté pour les espèces endémiques. Seules ces espèces ont donc été retenues dans le périmètre de ce chapitre.

L'évaluation a été menée par le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). Elle fait suite aux travaux réalisés entre 2019 et 2021 dans le cadre du projet FEnTOM porté par

le MNHN, l'OFB et le ministère chargé des Outre-mer, visant à effectuer un état des connaissances de la flore endémique des territoires d'outre-mer. Les étapes d'évaluation ont mobilisé l'expertise de spécialistes, qui ont apporté leur contribution à la phase préparatoire de compilation et de vérification des données, ainsi qu'à l'établissement des analyses préliminaires. Une douzaine d'entre eux ont ensuite participé à la validation collégiale des résultats lors de quatre sessions d'atelier organisées en juin 2022. Une catégorie a alors été attribuée à chacune des espèces selon la méthodologie de l'UICN. La phase finale a permis de consolider les résultats conformément au référentiel taxonomique national TaxRef.

Les résultats synthétiques sont présentés dans le tableau ci-dessous et détaillés p. 6.



■ Carte présentant les petits territoires d'outre-mer où sont présentes des espèces endémiques © Chantal Fitoussi / PatriNat

Résultats disponibles sur :



www.uicn.fr/liste-rouge-france



<http://inpn.mnhn.fr>

Résultats

Au total, 17 espèces de plantes vasculaires endémiques sont recensées au sein des petits territoires d'outre-mer et ont fait l'objet d'une évaluation.

Nombre d'espèces évaluées par territoire et par catégorie

Territoire	Nombre d'espèces évaluées par catégorie							Nombre total d'espèces évaluées
	EX	CR	EN	VU	NT	LC	DD	
Wallis-et-Futuna	0	0	1	2	0	0	1	4
Saint-Martin	0	0	2	0	0	0	0	2
Îles Éparses	0	0	1	0	0	1	0	2
Saint-Paul et Amsterdam	0	4	4	1	0	0	0	9
Total	0	4	8	3	0	1	1	17

Légende

■ EX : Éteinte au niveau mondial

■ CR : En danger critique
■ EN : En danger

■ VU : Vulnérable
■ NT : Quasi menacée

■ LC : Préoccupation mineure
■ DD : Données insuffisantes

■ Quelques exemples

› Wallis-et-Futuna et Saint-Martin

Lole

Elatostema yenii

VU



© Jean-Yves Hiro Meyer

Petite herbacée terrestre de 0,5 à 1 m de hauteur, cette plante endémique des îles d'Alofi et de Futuna ne se trouve que dans les sous-bois ombragés des forêts denses humides de basse à moyenne altitude, jusqu'à environ 300 m.

Sur les deux îles, la déforestation de ses habitats pour les aménagements, l'urbanisation ou les cultures sur brûlis menace directement cette espèce pourtant protégée depuis 2020. Les cochons sauvages présents à Alofi, en retournant et en détruisant les sols dans leur recherche de nourriture, représentent une menace supplémentaire pour cette plante "Vulnérable".

Suka

Cyrtandra futunae

VU



© Jean-Yves Hiro Meyer

Ce petit arbuste de 1 à 3 m de hauteur se trouve exclusivement dans les sous-bois et les lisières des forêts humides situées entre 10 et 400 m d'altitude à Alofi, et jusqu'à environ 500 m à Futuna, où l'on peut également l'observer sur les falaises supralittorales.

Malgré sa mise en protection en 2020, l'espèce reste "Vulnérable". Comme pour le Lole, la déforestation pour les divers aménagements anthropiques et les cultures sur brûlis, ainsi que l'envahissement par des plantes exotiques (telles que *Miconia crenata*) représentent toujours des menaces actives pour ses habitats, qui continuent de décliner. À Alofi, et en particulier au Mont Kolofau, la présence des cochons sauvages accentue leur dégradation.

Merisier de Boldingh

Myrcia boldinghii

EN

Dépassant rarement les 2 m de hauteur, cet arbuste est jusqu'à présent uniquement connu à Saint-Martin. Il a été mentionné très récemment à Saint-Barthélemy mais sa présence reste à y être confirmée. Il se développe dans des fourrés secs, souvent en mosaïque avec des prairies herbacées et toujours liés à des affleurements rocheux de calcaire rouge.



© Nils Servientis

Autrefois présent du côté néerlandais de l'île, ce merisier est tombé dans l'oubli pendant de nombreuses années, avant sa redécouverte en 2020 du côté français sur les Terres Basses. Pendant les dernières décennies, ce secteur jusqu'alors presque exclusivement naturel s'est fortement anthropisé avec la construction de nombreuses villas luxueuses, induisant une perte drastique de l'habitat de l'espèce. Sa population a ainsi connu une réduction de plus de 50% de ses effectifs. Le nombre d'individus matures restant est aujourd'hui estimé à quelques centaines, tous confinés sur une parcelle relativement petite.

Megalastrum de Saint-Paul et Amsterdam

EN

Megalastrum taafense

Strictelement endémique de deux petites îles, Saint-Paul et Amsterdam, cette fougère est l'une des plus grandes des Terres australes françaises. Elle a été observée et récoltée pour la première fois en 1874 à Saint-Paul à l'occasion de l'expédition astronomique d'observation du passage de Vénus devant le soleil. Néanmoins, ce n'est qu'en 2010 qu'elle a été décrite comme une espèce nouvelle pour la science, étroitement apparentée mais distincte de plantes présentes dans des archipels austraux éloignés dans l'Atlantique et le Pacifique.



© Germinal Rouhan

Elle pousse à l'ombre des crevasses, à l'entrée des grottes et des tunnels d'anciennes coulées de lave, et au bord des cours d'eau. Elle peut ainsi être directement menacée par la modification ou la réduction de la superficie de ses habitats, ponctuellement suite à des effondrements de tunnels, ou plus largement par le changement climatique qui favorise certaines espèces exotiques envahissantes compétitives. Classée "En danger", l'espèce est principalement menacée à Saint-Paul où elle est devenue rare.

Plantain à cinq graines

CR

Plantago pentasperma

Endémique d'Amsterdam, c'est l'un des deux plantains présents naturellement sur l'île. Décrit en 1884, il forme des rosettes de feuilles lancéolées, courtes et souvent glabres. Son inflorescence en épis terminal et sa hampe florale nue sont caractéristiques de sa famille. Dépassant rarement les 10 cm de hauteur, l'espèce se cantonne aux secteurs altitudinaux, généralement au-dessus de 600 m, composés de tourbières et de pelouses "écorchées" dominées par le minéral.



© Germinal Rouhan

Sa population, estimée à quelques centaines d'individus, est principalement menacée par la prédation des rats et des souris sur ses graines et ses feuilles, la compétition avec des plantes exotiques et, plus largement, les changements climatiques.

Perrierophyton aggloméré

EN

Perrierophytum glomeratum

Endémique des îles Éparses, cet arbuste de 2 à 6 m de haut est connu uniquement des systèmes dunaires et karstiques littoraux à Juan de Nova et des fourrés coralliens mésophiles à Grande Glorieuse.

L'absence de régénération de sa population, limitée à seulement 15 individus adultes en mauvais état de santé, menace l'espèce à Juan de Nova. Bien que plus commune à Grande Glorieuse, avec plus de 1000 individus matures, elle y présente un fort déséquilibre dans sa dynamique de régénération avec seulement 18 immatures. De plus, les deux populations sont touchées par l'envahissement de plantes exotiques, *Lantana strigocamara* pour la première et *Casuarina equisetifolia* et *Passiflora pallida* pour la seconde. Les changements climatiques et les incendies peuvent présenter des menaces supplémentaires pour cette espèce évaluée "En danger".



© Jean Hivert / CBNM

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Wallis-et-Futuna

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme ^(δ)	Catégorie Liste rouge France	Tendance
Melastomataceae	<i>Medinilla racemosa</i>		F, A, W	EN	↘
Gesneriaceae	<i>Cyrtandra futunae</i>	Suka	F, A	VU	↘
Urticaceae	<i>Elatostema yenii</i>	Lole	F, A	VU	?
Piperaceae	<i>Peperomia futunaensis</i>		F, A	DD	?

(δ) F : espèce endémique présente à Futuna ; A : Alofi ; W : Wallis.

Saint-Martin

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme ^(δ)	Catégorie Liste rouge France	Tendance
Myrtaceae	<i>Myrcia boldinghii</i>	Merisier de Boldingh	SMf	EN	→
Fabaceae	<i>Galactia nummularia</i>	Pois-ficelle de Saint-Martin	SM	EN	?

(δ) SMf : espèce endémique de la partie française de Saint-Martin ; SM : espèce endémique de Saint-Martin présente dans les parties française et néerlandaise de l'île.

Îles Éparses

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme ^(δ)	Catégorie Liste rouge France	Tendance
Malvaceae	<i>Perrierophytum glomeratum</i>	Perrierophyton aggloméré	J, G	EN	↘
Acanthaceae	<i>Hypoestes juanensis</i>	Hypoëste de Juan de Nova	J	LC	→

(δ) J : espèce endémique présente à Juan de Nova ; G : Glorieuses.

Saint-Paul et Amsterdam

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut d'endémisme ^(δ)	Catégorie Liste rouge France	Tendance
Caryophyllaceae	<i>Sagina diffusa</i>	Sagine diffuse	SP	CR	?
Plantaginaceae	<i>Plantago pentasperma</i>	Plantain à cinq graines	A	CR	?
Poaceae	<i>Agrostis delislei</i>	Agrostide de de l'Isle	A	CR	?
Rosaceae	<i>Acaena insularis</i>	Acaena d'Amsterdam	A	CR	?
Dryopteridaceae	<i>Megalastrum taafense</i>	Megalastrum de Saint-Paul et Amsterdam	A, SP	EN	?
Plantaginaceae	<i>Plantago stauntonii</i>	Plantain de Staunton	A, SP	EN	?
Poaceae	<i>Pentameris insularis</i>	Pentamère de Saint-Paul et Amsterdam	A, SP	EN	?
Poaceae	<i>Poa novarae</i>	Pâturin de la Novara	A, SP	EN	?
Caryophyllaceae	<i>Sagina hookeri</i>	Sagine de Hooker	A	VU	?

(δ) A : espèce endémique présente à Amsterdam ; SP : Saint-Paul.

■ Flore vasculaire endémique des petits territoires d'outre-mer



■ Îlot Nukufetau à Wallis-et-Futuna © Jean-Yves Hiro Meyer

La Liste rouge des espèces menacées en France

Direction

Sébastien Moncorps (directeur du Comité français de l'UICN), Laurent Poncet et Julien Touroult (directeurs de PatriNat)

Coordination

Guillaume Gigot (PatriNat), Florian Kirchner (UICN Comité français)

Mise en œuvre

Lena Baraud (UICN Comité français), Arzhvaël Jousset (PatriNat), Simon Véron (UICN Comité français)

Chapitre Flore vasculaire endémique des petits territoires d'outre-mer

Compilation des données, pré-évaluation et consolidation

Simon Véron (UICN Comité français)

Experts et évaluateurs

Experts :

• Wallis-et-Futuna :

Validation : Jean-Yves Hiro Meyer (Délégation à la recherche de Polynésie française)
Autre contributeur : Michel Hoff (SBA)

• Saint-Martin :

Validation : James Byng (TU Delft Hortus Botanicus), Benjamin Ferlay (Association Bivouac Naturaliste), Nils Servientis (Association Bivouac Naturaliste)
Autre contributeur : Karl Questel (ATE Saint-Barthélemy)

• Îles Éparses :

Validation : Vincent Boulet (Université Bretagne occidentale), Jean Hivert (CBN-CPIE Mascarin)
Autre contributeur : Maxime Amy (TAAF)

• Saint-Paul et Amsterdam :

Validation : Pierre Agnola (TAAF), Anne-Kristel Bittebiere (Université Lyon 1), Lise Chambrin (indépendante), Clément Quétel (TAAF), Marc Lebouvier (CNRS), Germinal Rouhan (ISYEB MNHN)
Autre contributeur : David Renault (Université Rennes 1)

Évaluateurs Liste rouge :

Guillaume Gigot (PatriNat), Arzhvaël Jousset (PatriNat), Florian Kirchner (UICN Comité français)

Réalisation du document

Lena Baraud (UICN Comité français)

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Tendance d'évolution des populations

↗ : En augmentation

↘ : En diminution

→ : Stable

? : Inconnue

La Liste rouge des espèces menacées en France

Établie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 140 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



L'unité PatriNat assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géodiversité pour ses trois tutelles, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

PatriNat est notamment responsable de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) pour lequel elle développe un système d'information national sur la nature. Associant les expertises de ses tutelles, elle fournit un appui scientifique aux politiques publiques et privées en matière d'environnement. Elle contribue au partage des connaissances scientifiques pour la prise en compte de la nature dans la société, comme dans les programmes de Listes rouges en France.

www.patrinat.fr



Avec le soutien de :

